



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 4 septembre 2018

– 4^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
 - Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
 - Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENT :**
- M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^c Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- M. Benoit Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
 - Guyline Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^c Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

- M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
- Mmes Caroline Bourgeois, directrice adjointe au Bureau des communications et de la participation citoyenne
Chantale Montpetit, coordonnatrice au Service des ressources matérielles
Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Chantal Vachon, architecte au Service des ressources matérielles
Carla Kafrouni, chargée de projet au Service des ressources matérielles
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

La commissaire Mélanie Robinson sort pendant les discussions du point 7 (A-12-603) et est de retour au point 10 (A-29-1897).

Mot de la présidente

La présidente de la CSDM, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du comité exécutif.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :

- A-29-1897 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement – congé à temps plein sans traitement

- A-33-1254 Service des ressources matérielles – personnel cadre – poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles – évaluation finale – année 2018-2019
- A-34-3136 Service du secrétariat général – personnel professionnel non syndiqué – création de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
- a) Financement des sorties culturelles
 - b) État de situation concernant les choix de cours dans les écoles secondaires
 - c) Rentrée progressive dans les écoles secondaires
 - d) Rentrée progressive en maternelle
 - e) Concours architecturaux et concours d’idées
 - f) État de situation de l’école Félix-Leclerc
 - g) Procédure à suivre avec les arrondissements lors de travaux adjacents aux écoles
 - h) Liste des lieux scolaires utilisés pour la votation lors de la journée des élections provinciales
- ajouter sous la rubrique « Information » :
- b) A-33-1250 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection des cours et la réhabilitation des sols ainsi que la création de nouveaux aménagements aux écoles Jeanne-LeBer, Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle et Jean-Baptiste-Meilleur
 - c) A-33-1253-A Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – estimation révisée du coût des travaux
- retirer les articles suivants :
- A-31-3546-A Service des ressources financières – fourniture de produits logiciels – appel d’offres 27-538P – renouvellement d’un contrat à commandes
 - A-31-3567-A Service des ressources financières – rehaussement de l’entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal – appel d’offres 24-527P – ouverture de l’enveloppe de prix

- A-33-1247 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation du 6255, rue Boyer et du 6905, rue Notre-Dame
- A-33-1252 Service des ressources matérielles – projet de construction d’une nouvelle école Irénée-Lussier – accompagnement par la Société québécoise des infrastructures (SQI)

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Financement des sorties culturelles
 - b) État de situation concernant les choix de cours dans les écoles secondaires
 - c) Rentrée progressive dans les écoles secondaires
 - d) Rentrée progressive en maternelle
 - e) Concours architecturaux et concours d’idées
 - f) État de situation de l’école Félix-Leclerc
 - g) Procédure à suivre avec les arrondissements lors de travaux adjacents aux écoles
 - h) Liste des lieux scolaires utilisés pour la votation lors de la journée des élections provinciales
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d’engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air

- d) Capacité d'accueil
 - 1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
 - 2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
 - 3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- A-12-603 Services à l'élève – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2018-2019
- 8- A-12-604 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification du plan de l'effectif 2018-2019
- 9- A-12-605 Services à l'élève – personnel professionnel – création de poste – modification au plan de l'effectif 2018-2019
- 10- A-29-1897 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement – congé à temps plein sans traitement
- 11- A-31-3504 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection des enveloppes des écoles Saint-Ambroise annexe, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Jean-Vianney et Jean-Baptiste-Meilleur et la réfection des blocs sanitaires de l'école Saint-Ambroise annexe – appel d'offres 24-523P1 – attribution d'un contrat
- 12- A-31-3524 Service des ressources financières – firme d'architectes – services professionnels pour la réfection des enveloppes des écoles Évangeline, Barclay et Saint-Pascal-Baylon et la réfection des blocs sanitaires, vestiaires et réfection d'enveloppe de l'école Sophie-Barat – appel d'offres 24-524P1 – attribution d'un contrat

- 13- A-31-3525 Service des ressources financières – firme d’architectes – services professionnels pour le projet de réfection des enveloppes des écoles primaires Victor-Rousselot, Internationale de Montréal, Notre-Dame-de-Grâce et Dollard-des-Ormeaux – appel d’offres 24-525P1 – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3534 Service des ressources financières – école Joseph-François-Perrault – réfection de la toiture et des lanterneaux – appel d’offres 25-2566P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3539 Service des ressources financières – école La Visitation– réfection des toilettes et des vestiaires – phase 1 – appel d’offres 25-2568P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3566 (correction technique) Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection de l’enveloppe des écoles Irénée-Lussier annexe, Saint-Claire, Notre-Dame-des-Victoires, de l’Académie Dunton et du Centre Tétreaultville – appel d’offres 24-520P1 – attribution d’un contrat
- 17- A-32-192 Service des technologies de l’information – création de postes techniques et professionnels au Service des technologies de l’information – demande de modification au plan d’effectifs en cours d’année
- 18- A-33-1251 Service des ressources matérielles – école Marie-de-l’Incarnation – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires – phase 2
- *19- A-33-1254 Service des ressources matérielles – personnel cadre – poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles – évaluation finale – année 2018-2019
- 20- A-34-3136 Service du secrétariat général – personnel professionnel non syndiqué – création de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019
- 21- Information :
- * a) A-33-1206 Service des ressources matérielles – amélioration de l’accessibilité des immeubles aux personnes handicapées – état d’avancement des projets

- b) A-33-1250 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection des cours et la réhabilitation des sols ainsi que la création de nouveaux aménagements aux écoles Jeanne-LeBer, Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle et Jean-Baptiste-Meilleur
- c) A-33-1253-A Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – estimation révisée du coût des travaux

22- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 août 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Affaires nouvelles

a) Financement des sorties culturelles

- La mesure budgétaire 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel vient d'être accordée par le ministère pour tous les établissements de la formation générale des jeunes.
- Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, mentionne que le montant alloué pour le Québec est de 7M\$ avec une bonification de 1,9M\$ exceptionnellement pour l'année scolaire 2018-2019, pour un montant total de 8,9M\$.

Pour la CSDM, le montant alloué est de 742 000 \$. Cette mesure s'ajoute à la mesure 15230 – École inspirante déjà reçue pour les sorties éducatives. Ce qui porte le montant total pour la CSDM à 2,9 M\$.

- Le comité de répartition des ressources, qui se rencontre le vendredi 7 septembre prochain, déposera ses recommandations relatives aux modalités de distribution du montant accordé pour les écoles de la CSDM à la prochaine séance du Conseil des commissaires.
 - Si les recommandations sont adoptées par les commissaires le 26 septembre prochain, les budgets seront ensuite décentralisés dans les établissements, au cours de la première semaine du mois d'octobre.
 - Ces informations feront l'objet d'une publication dans le bulletin *Maintenant* afin que les directions d'établissements puissent programmer leurs rencontres internes requises en conséquence.
- b) État de situation concernant les choix de cours dans les écoles secondaires
- Des discussions portent sur les enjeux des choix de cours pour les élèves du secondaire et leurs parents, notamment en ce qui a trait aux différents profils de mathématiques offerts, soit Culture, société et technique (CST), Technico-sciences (TS) et Sciences naturelles (SN).
 - Les membres souhaitent avoir, pour la prochaine séance du comité exécutif, la comparaison du nombre de groupes des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 pour les profils de mathématiques SN et CST.
- c) Rentrée progressive dans les écoles secondaires
- Les membres du comité exécutif se questionnent sur la pratique d'une rentrée progressive au secondaire. Une vérification doit être effectuée pour s'assurer que les 180 jours de classe prévus au calendrier scolaire soient respectés et que les journées d'accueil aient lieu en dehors du calendrier.
- d) Rentrée progressive en maternelle
- À la CSDM, la rentrée progressive en maternelle s'étend sur trois jours et seulement pour des portions de journée. Puisque la majorité des élèves passent le reste de la journée au service de garde, des échanges ont lieu entre les commissaires et les administrateurs de la CSDM afin de voir les possibilités de réaménager ces journées pour que les élèves puissent retirer le maximum d'expériences d'apprentissages. Des consultations auprès des représentants syndicaux pourraient avoir lieu afin d'explorer d'autres possibilités qui viendraient bonifier les pratiques actuelles.

- e) Concours architecturaux et concours d'idées
- L'annexe de l'école Sophie-Barat a été retenue parmi les projets qui ont été étudiés dans le cadre des concours architecturaux dans le lot 9. Un rapport sera déposé prochainement afin que cette recommandation soit adoptée par le Conseil des commissaires. D'autres projets propices aux concours architecturaux seront également proposés dans le lot 9.
 - Des concours d'idées pourront également être effectués par des étudiants en architecture.
 - Des questionnements sont apportés sur les délais exigés par ces concours. Mme Lucie Painchaud mentionne que des vérifications seront effectuées afin de voir si certaines opérations peuvent se faire en parallèle pour limiter les délais et éviter les impacts financiers.
- f) État de situation de l'école Félix-Leclerc
- Les commissaires et les administrateurs de la CSDM font le point sur l'état de situation de l'école Félix-Leclerc.
- g) Procédure à suivre avec les arrondissements lors de travaux adjacents aux écoles
- Afin de tenir informés les élèves et les parents sur les travaux de la voirie pouvant nuire au bon fonctionnement des écoles, il a été convenu par les membres du comité exécutif que des démarches seront effectuées en vue d'établir une procédure entre les arrondissements et la CSDM pour bonifier le mode de communication actuelle. Cette procédure permettra aux directions d'établissements de communiquer les informations aux parents.
- h) Liste des lieux scolaires utilisés pour la votation lors de la journée des élections provinciales
- Mme Harel Bourdon souhaite que des vérifications soient faites pour nous assurer que les lieux réquisitionnés par les élections provinciales du 1^{er} octobre prochain soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et qu'il n'y ait pas de travaux qui pourraient nuire au déroulement de la journée. Elle demande également que la liste des établissements ciblés soit transmise aux directions d'unité ainsi qu'à tous les membres du comité exécutif.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- Une première rencontre du comité sur la qualité des services éducatifs se tiendra la semaine prochaine. Il sera notamment question des préparatifs en vue de la journée pédagogique institutionnelle du 1^{er} octobre 2018 durant

laquelle du temps sera consacré à la préparation de la révision des projets éducatifs et à la réflexion sur les agressions et l'intimidation pouvant survenir dans nos écoles. L'offre de service au secondaire sera également abordée et il sera question de la gestion des inscriptions pour les maternelles 4 ans.

- b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.
- c) Qualité de l'air
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- d) Capacité d'accueil
 - 1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
 - 2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
 - 3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- f) Offre alimentaire
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

Un suivi sur les assemblées générales des établissements scolaires est fait par Mme Mélanie Robinson. M. Benoît Thomas, directeur de l'unité 2, rappelle que toute la documentation relative aux règles d'assemblée a été transmise aux directions d'établissements.

7. Services à l'élève – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-12-603 en date du 29 août 2018
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier
- Centre d'intégration scolaire
- Centre François-Michelle
- École Lucien-Guilbault
- École Peter-Hall
- École Vanguard
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif (À pas de géants)

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MEES;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée avant le 30 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MEES;

CONSIDÉRANT que ces ententes entraînent un coût pour le transport d'élèves;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ces établissements sont en mesure de répondre aux besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, à l'exception des nouveaux élèves dirigés vers l'école Vanguard, ce sont les élèves présentant un profil de troubles associés pour lesquels la CSDM n'a pas tous les services requis qui sont dirigés vers les EEP;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER à la direction des services à l'élève, relevant de la direction générale, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2018-2019;
- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer les ententes avec les établissements privés.

8. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification du plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-12-604 en date du 20 août 2018
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe de douance destinée aux élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) à l'école Père-Marquette pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe destinée aux élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) à l'école Pierre-Dupuy pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans deux classes préscolaires de l'école Alphonse-Desjardins pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans deux classes préscolaires de l'école Notre-Dame-des-Victoires pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans deux classes préscolaires de l'école Simonne-Monet pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans six classes préscolaires de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les postes seront financés avec la réserve pour les devis;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Pierre-Dupuy et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Père-Marquette et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Alphonse-Desjardins et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Notre-Dame-des-Victoires et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Simone-Monet et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Antoine-Marie-Claret et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23410-160;
- 7° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

9. Services à l'élève – personnel professionnel – création de poste – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-12-605 en date du 20 août 2018
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers en formation professionnelle et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les centres de formation professionnelle ont un réel besoin d'accompagnement et de soutien pour leurs élèves à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT qu'un poste annuel à temps partiel 50 % de conseiller pédagogique en accompagnement auprès des élèves à besoins particuliers adultes existe déjà au plan de l'effectif 2018-2019 au Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels des Services à l'élève;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible de jumeler les deux demi-postes pour offrir un poste annuel à temps complet;

CONSIDÉRANT qu'il sera plus facile de combler un poste à temps complet qu'un poste à temps partiel;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 50 % de conseiller pédagogique en accompagnement auprès des élèves à besoins particuliers adultes au Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels des Services à l'élève et d'IMPUTER la dépense à l'indice 342-000-1-52210-140;
- 2° de JUMELER le nouveau poste créé au poste 2104-5226 au 50 % déjà existant;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel professionnel (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1897 en date du 4 septembre 2018
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction adjointe d'établissement;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation relatives aux demandes de congés impliquant un remplacement;

CONSIDÉRANT que la répartition des congés proposée par le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences lui permettra d'assurer les remplacements dans les établissements visés comme par les années précédentes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction de l'unité concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Marie-Aline Vadius, directrice adjointe au Centre Champagnat, un congé à temps plein sans traitement pour travail à l'extérieur (charge publique), pour la période du 27 août au 5 octobre 2018.

11. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection des enveloppes des écoles Saint-Ambroise annexe, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Jean-Vianney et Jean-Baptiste-Meilleur et la réfection des blocs sanitaires de l'école Saint-Ambroise annexe – appel d'offres 24-523P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3504 en date du 20 août 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection des enveloppes des écoles Saint-Ambroise annexe, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Jean-Vianney et Jean-Baptiste-Meilleur et la réfection des blocs sanitaires de l'école Saint-Ambroise annexe;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept soumissions qui ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que six sur sept des soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 650 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Ruccolo + Faubert Architectes inc.* pour les services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection des enveloppes des écoles Saint-Ambroise annexe, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Jean-Vianney et Jean-Baptiste-Meilleur et la réfection des blocs sanitaires de l'école Saint-Ambroise annexe. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – firme d’architectes – services professionnels pour la réfection des enveloppes des écoles Évangeline, Barclay et Saint-Pascal-Baylon et la réfection des blocs sanitaires, vestiaires et réfection d’enveloppe de l’école Sophie-Barat – appel d’offres 24-524P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3524 (version corrigée) en date du 16 août 2018 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels pour la réfection des enveloppes des écoles Évangeline, Barclay et Saint-Pascal-Baylon et la réfection des blocs sanitaires, vestiaires et réfection d’enveloppe de l’école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu sept soumissions déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la totalité des soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 825 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *SBTA inc.* (anciennement *Saia Barbarese Topouzanov architectes*) pour services professionnels d’une firme d’architectes pour la réfection des enveloppes des écoles Évangeline, Barclay et Saint-Pascal-Baylon et la réfection des blocs sanitaires, vestiaires et réfection d’enveloppe de l’école Sophie-Barat. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocié et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

13. Service des ressources financières – firme d’architectes – services professionnels pour le projet de réfection des enveloppes des écoles primaires Victor-Rousselot, Internationale de Montréal, Notre-Dame-de-Grâce et Dollard-des-Ormeaux – appel d’offres 24-525P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3525 en date du 16 août 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour le projet de réfection des enveloppes des écoles primaires Victor-Rousselot, Internationale de Montréal, Notre-Dame-de-Grâce et Dollard-des-Ormeaux;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu sept soumissions reçues et qu’elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que six soumissions sur sept analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 670 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Barin architecture + design* pour services professionnels d’une firme d’architectes pour le projet de réfection des enveloppes des écoles primaires Victor-Rousselot, Internationale de Montréal, Notre-Dame-de-Grâce et Dollard-des-Ormeaux. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2^o d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

14. Service des ressources financières – école Joseph-François-Perrault – réfection de la toiture et des lanterneaux – appel d’offres 25-2566P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3534 en date du 24 août 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour réfection de la toiture et des lanterneaux à l’école Joseph-François-Perrault;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019 et tel qu’il sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 535 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur 9165-1364 *Québec inc. (Les Toitures Techni-Toit)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture et des lanterneaux à l’école Joseph-François-Perrault;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école La Visitation– réfection des toilettes et des vestiaires – phase 1 – appel d’offres 25-2568P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3539 en date du 23 août 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des toilettes et des vestiaires – phase 1 à l’école La Visitation;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 456 900 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Afcor Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des toilettes et des vestiaires – phase 1 à l’école La Visitation;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection de l’enveloppe des écoles Irénée-Lussier annexe, Sainte-Claire, Notre-Dame-des-Victoires, de l’Académie Dunton et du Centre Tétréaultville – appel d’offres-24-520P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3566 en date du 28 août 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour la réfection de l’enveloppes des écoles Irénée-Lussier annexe, Sainte-Claire, Notre-Dame-des-Victoires, de l’Académie Dunton et du Centre Tétréaultville;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu huit soumissions qui ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des huit soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ces projets seront payées à même le budget d’investissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 715 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GR7 inc.* pour les projets de réfection de l’enveloppe des écoles Irénée-Lussier annexe, Sainte-Claire, Notre-Dame-des-Victoires, de l’Académie Dunton et du Centre Tétréaultville. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2^o d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

17. Service des technologies de l’information – création de postes techniques et professionnels au Service des technologies de l’information – demande de modification au plan d’effectifs en cours d’année

Document déposé : Rapport A-32-192-A en date du 28 août 2018
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la mesure octroyée pour supporter l’arrivée du plan numérique du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT la pénurie de ressources techniques et la difficulté de recrutement et de rétention;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en ressources techniques réalisée par le Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT l'impact direct dans les établissements de l'ajout de ressources techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la création des postes techniques et professionnels au Service des technologies de l'information;
- 2° de MODIFIER le plan de l'effectif du Service des technologies de l'information;
- 3° de DEMANDER au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de réaliser les démarches visant la dotation des postes créés.

18. Service des ressources matérielles – école Marie-de-l'Incarnation – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires – phase 2

Document déposé : Rapport A-33-1251 en date du 28 août 2018
de Mme Marie-Chantale Sasseville concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.* pour la réfection des blocs sanitaires (phase 2) à l'école Marie-de-l'Incarnation, située au 5446, rue Angers, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux de démolition de la dalle de béton ont été plus ardues, étant donné la présence imprévue d'une deuxième dalle de béton sous la première;

CONSIDÉRANT que les travaux d'excavation sous la dalle ont été beaucoup plus complexes qu'anticipé, dû à la présence de terre contaminée et de plusieurs débris cachés dans le remblai existant (morceaux de terracotta, clous, briques...);

CONSIDÉRANT que plusieurs conduits de plomberie existants ont été découverts sous la dalle existante et ont nécessité une relocalisation non prévue;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de réfection des blocs sanitaires (phase 2) à l'école Marie-de-l'Incarnation.

*19. Service des ressources matérielles – personnel cadre – poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-33-1254 en date du 30 août 2018
de M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

20. Service du secrétariat général – Service du secrétariat général – personnel professionnel non syndiqué – création de postes - modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3136 en date du 30 août 2018
de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la forte augmentation des projets au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien juridique sont de plus en plus importants;

CONSIDÉRANT que plusieurs avocats ont successivement été embauchés en projet au cours des trois dernières années au sein du Bureau des affaires juridiques, que certains ont quitté et ont dû être remplacés;

CONSIDÉRANT le taux de roulement élevé dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel actuelle;

CONSIDÉRANT les difficultés à pourvoir ces postes;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles est d'accord avec ces créations;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER deux postes d'avocats, non syndiqués, à temps plein (100 %) au Bureau des affaires juridiques;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel professionnel non syndiqué (adopté à la séance extraordinaire du 9 mai 2018).

21. Information :

- * a) A-33-1206 Service des ressources matérielles – amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées – état d'avancement des projets
- b) A-33-1250 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection des cours et la réhabilitation des sols ainsi que la création de nouveaux aménagements aux écoles Jeanne-LeBer, Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle et Jean-Baptiste-Meilleur
- c) A-33-1253-A Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – estimation révisée du coût des travaux

22. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 15.

Secrétariat général – 19 septembre 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018.